

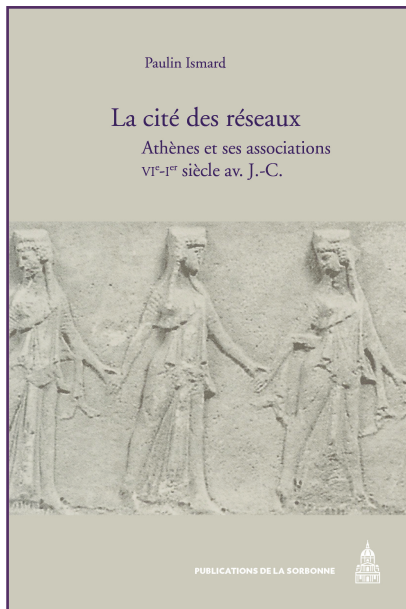


Publications de la Sorbonne
212, rue Saint-Jacques, 75005 Paris
Tél. : 01 43 25 80 15 – Fax : 01 43 54 03 24

PAULIN ISMARD

LA CITÉ DES RÉSEAUX

Athènes et ses associations, VI^e-I^{er} siècle av. J.-C.



La démocratie athénienne ne fut pas seulement affaire d'institutions politiques. Sa pérennité, depuis la fin de la période archaïque jusqu'au I^{er} siècle avant notre ère, tient en grande partie à l'existence d'une vie communautaire particulièrement dense qui, entre la sphère de la famille et celle de la cité, participait à la construction du lien social. Qu'il s'agisse de subdivisions civiques (dèmes, phratries), de communautés sacerdotales (*genè*) ou d'associations culturelles (thiasés, orgéons, synodes, *eranoi*), c'est au sein de ces différents groupes que chaque citoyen prenait part à la vie démocratique. Structurées autour de pratiques culturelles spécifiques, possédant des terres et des biens, désignant en leur sein des magistrats ou votant des lois et des décrets, toutes ces associations ne constituaient pas pour

autant des entités fermées sur elles-mêmes. Leur étude croisée fournit à ce titre un point d'observation à partir duquel le fonctionnement de la société civique athénienne peut être appréhendé dans son ensemble. À cette aune, la cité apparaît comme un faisceau d'entités composites, un ensemble de réseaux de multiples dimensions, loin de l'image stéréotypée de la cité une et indivisible promue par l'idéologie civique. Peut-être est-ce précisément là que réside la grande originalité de l'Athènes classique : ces communautés au fonctionnement emboîté forment la trame d'un espace public pluridimensionnel. Largement inspiré de la démarche de la micro-histoire, cette étude propose ultimement une hypothèse sur la nature même du politique athénien.

Paulin Ismard est maître de conférences en histoire grecque à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent sur l'histoire sociale et politique d'Athènes aux époques classique et hellénistique. Il est membre de l'équipe ANHIMA (UMR 8210). Ce livre a reçu le prix 2009 de la Société des professeurs d'histoire ancienne de l'université (SOPHAU).

VIENT DE PARAÎTRE

BON DE COMMANDE

PAULIN ISMARD

LA CITÉ DES RÉSEAUX

Athènes et ses associations, VI^e-I^{er} siècle av. J.-C.

Prix : 40 €

ISBN 978-2-85944-653-6

ISSN 0290-4500

Frais d'envoi par ouvrage : 6 € et 1,5 € par ouvrage supplémentaire

Nombre d'exemplaires commandés :

Mme, M.

Adresse

Code postal et ville

Tél.:.....

Date

Signature

Veuillez libeller votre titre de paiement à l'ordre de
l'Agent comptable de Paris 1 (PS)

Bon de commande
et titre de paiement à retourner aux



Publications de la Sorbonne
212, rue Saint-Jacques, 75005 Paris
Tél. : 01 43 25 80 15 Fax : 01 43 54 03 24
publisor@univ-paris1.fr

Avant-propos

Issu d'une thèse soutenue en novembre 2008 à l'université Paris 1, ce livre ne serait jamais parvenu à son terme sans les multiples soutiens, amicaux ou institutionnels, dont il a bénéficié. Je souhaite tout d'abord exprimer ma profonde gratitude à ma directrice d'études, Pauline Schmitt Pantel, qui par son écoute bienveillante et sa disponibilité sans faille m'a transmis le plaisir et enseigné les rigueurs de la recherche. Dans le cadre de l'équipe Phéacie, son soutien a permis que ce travail se réalise dans les meilleures conditions. Je tiens également à remercier tous les membres de mon jury de thèse, dont les lectures attentives ont grandement contribué à améliorer le contenu de cet ouvrage : Jean-Marie Bertrand, Patrice Brun, Edward Harris, Graham Oliver et François de Polignac.

Je souhaite par ailleurs remercier la Kommission für alte Geschichte und Epigraphik de Munich et l'École française d'Athènes qui ont constitué deux cadres de travail privilégiés pour l'élaboration de mes recherches. Mes remerciements vont aussi à Ilias Arnaoutoglou, Alberto Maffi et Stephen Lambert dont les remarques et les conseils ont permis d'enrichir et de préciser mon travail.

Je tiens à témoigner tout particulièrement de ma *charis* à Vincent Azoulay, qui m'a généreusement offert son temps et son amitié, et qui, depuis le début de ce travail, n'a cessé de m'encourager, partageant d'intenses discussions, dispensant de savants conseils et me montrant par l'exemple l'intérêt d'un dialogue constant entre sciences sociales et étude des sociétés anciennes.

Nombreux sont ceux enfin qui, par leurs lectures attentives et leurs remarques critiques, ont largement contribué à améliorer le présent manuscrit : Gauthier Autin, Robinson Baudry, Madalina Dana, Lambert Dousson, Pierre Fröhlich, Marie Goupy, Adeline Grand-Clément, Xavier Kalck, Nicolas Kyriakidis, Alexandre Monod, Judith Sarfati, Violaine Sébillotte et Agnès Tapin. Qu'ils trouvent ici le témoignage de ma gratitude.

J'adresse en outre un remerciement collectif à tous les membres de la défunte équipe Phéacie, et en particulier ceux avec qui quotidiennement j'ai pu partager conseils, discussions, encouragements : Aurélie Damet, Julie Delamard, Gwenola Cogan, Anna Heller, Robin Nadeau, Louise Cirier, Christophe Masot, Yann Potin, Émilie Rosenblieh et Maxime Shelledy.

Je souhaite enfin remercier tout particulièrement mes parents à qui ce livre doit sans doute beaucoup plus qu'ils ne le pensent.

Conclusion générale

« Voilà l'aveuglante vérité qui est ménagée dans le pli étymologique de la *communitas*; la chose publique est inséparable du rien. Et c'est précisément le néant de la chose qui est notre fonds commun¹. »

L'ensemble de notre étude proposait de conduire une expérience : que deviendrait la société athénienne si, renonçant à la perspective polarisante traditionnelle qui est celle de la cité, nous décidions de l'observer depuis une échelle médiane, celle de l'ensemble de ses associations ? Davantage qu'un fil chronologique linéaire ou qu'un improbable souci d'exhaustivité, les multiples configurations dans lesquelles apparaissent les associations ont tracé le parcours de la recherche, dont il convient désormais de rappeler les acquis principaux.

Depuis la loi de Solon sur la citoyenneté jusqu'à l'époque lycurgéenne, les associations ont joué un rôle déterminant dans la progressive constitution de l'identité civique athénienne. À l'époque archaïque, c'est l'appartenance à telle ou telle communauté qui garantissait l'ensemble des droits élémentaires attachés à une citoyenneté en formation. À ce titre, le terme de subdivision civique ne rend pas compte du rôle complexe joué par les associations au sein d'une cité dont les différentes composantes apparaissent encore faiblement intégrées les unes aux autres. Certes, la réforme clisthénienne marque bien l'intégration des différentes communautés athéniennes au sein d'une architecture civique homogène. Celle-ci se présente pourtant moins comme l'affirmation d'une identité civique autonome à l'égard des multiples affiliations communautaires que comme la reconnaissance de la très grande variété de la vie associative athénienne. Par ailleurs, Clisthène n'a jamais rédigé la moindre loi sur la citoyenneté : l'intégration au sein d'un *dème*, d'un *genos* ou d'une phratrie permettait de faire valoir le statut de citoyen indépendamment de toute législation civique. Ce n'est en réalité qu'au milieu du v^e siècle et dans la première moitié du iv^e siècle que devaient naître une véritable législation et des procédures de contrôle subordonnant l'activité des associations aux instances civiques. On peut sans doute retrouver les échos d'une telle évolution au sein

1. R. ESPOSITO, *Communitas. Origine et destin de la communauté*, Paris, 2000, p. 22.

d'une réflexion qui embrasse l'ensemble du champ intellectuel athénien, pour laquelle la question de l'unité du corps politique et du lieu d'expression de sa souveraineté constitue un enjeu déterminant.

Les associations étaient pleinement reconnues comme sujet collectif dans le droit athénien de l'époque classique. Leur mode de reconnaissance prenait la forme d'un sujet irréductiblement pluriel, analogue dans son principe à celui des collèges de magistrats. Sous l'égide de fondations testamentaires, les écoles philosophiques se sont très probablement elles aussi constituées en associations, modèle grâce auquel un patrimoine collectif pouvait être transmis. Par ailleurs, la propriété associative peut sans aucun doute être décrite comme constitutive de la propriété publique de la terre dans l'Athènes classique. Qu'elles soient des subdivisions civiques ou des « associations culturelles privées », les associations de citoyens apparaissent ainsi comme des composantes essentielles de la sphère du « public » dans la cité classique.

L'examen des pratiques culturelles associatives a permis de mettre en lumière la variété des échelles de fonctionnement de la religion athénienne. Dans le cadre d'une analyse s'appuyant sur les notions de systèmes et de réseaux culturels, l'échelon civique apparaît dès lors comme un niveau d'activité parmi d'autres d'une vie rituelle particulièrement dense, susceptible de se déployer selon des échelles très variées (locales, régionales ou même extérieures à l'Attique). La démarche invite ainsi à relativiser fortement le caractère polarisant de la religion civique athénienne. Les associations se présentent comme des espaces de connexion ou de médiation entre différentes composantes de la société civique athénienne. Élargie à l'analyse des configurations communautaires propres aux cultes d'Asklépios et de Bendis, l'étude amène en définitive à remettre en question la notion très générale de culte civique.

S'appuyant sur l'existence de caisses communautaires souvent liées aux activités de sanctuaires locaux, les associations occupaient une place déterminante dans le fonctionnement du crédit entre particuliers dans la cité classique. Ces structures financières communautaires pouvaient être, dans différentes circonstances, articulées au fonctionnement des finances civiques. On peut en effet supposer que, à l'époque archaïque, les caisses associatives ont constitué l'essentiel du Trésor public dans la cité. À l'époque classique, des formes de circulation financière intenses existaient entre l'échelle associative et les instances civiques, soit que les associations aient prêté de l'argent aux trésors civiques (Trésor des Autres Dieux), soit qu'elles aient directement contribué au financement de grandes fêtes civiques.

L'ensemble de la vie communautaire athénienne connaît une profonde transformation à partir du milieu du II^e siècle. Notre étude accrédite à ce titre l'idée d'une coupure prononcée entre la haute et la basse époque hellénistique. Les associations semblent en effet parties prenantes d'un vaste processus de recomposition de la société civique athénienne, caractérisé en premier lieu par un déclin de l'activité des *dèmes* et des *phratries*, à la fois comme structures de participation civique et cadres d'organisation des pratiques de sociabilité.

L'univers des « associations culturelles privées » connaît à la même période plusieurs transformations non négligeables (évolution du vocabulaire, apparition d'associations mixtes composées de citoyens et d'étrangers, développement de pratiques d'héroïsation, etc.). L'élément le plus marquant du processus réside néanmoins dans le renouveau d'activité des *genè*, qui deviennent progressivement une marque distinctive de l'élite athénienne, jusqu'à peut-être constituer un véritable *ordo* dans l'Athènes impériale.

Un premier constat s'impose au terme de ce récapitulatif : polyvalentes, se déployant selon des logiques territoriales complexes, les associations sont au cœur du fonctionnement de la société athénienne depuis l'époque archaïque jusqu'à la fin de l'époque hellénistique.

Assurément, d'autres terrains d'enquête restent à explorer pour affiner ou approfondir tel ou tel aspect de l'étude, confirmer ou infirmer certaines de ses hypothèses. En Attique, la situation éleusinienne offrirait ainsi sans aucun doute un terrain propice pour observer la stratification et l'articulation de différentes configurations communautaires, associant le dème d'Éleusis, plusieurs *genè* et les instances civiques. Bien qu'ils apparaissent essentiellement dans le cadre d'une documentation d'origine civique, les cultes éleusiniens étaient l'objet d'une grande diversité de pratiques communautaires. Il faudrait ainsi pouvoir restituer l'ensemble d'une vie culturelle locale, impliquant sans aucun doute les dèmes voisins d'Éleusis mais aussi les bordures de l'Attique. Par ailleurs, comme nous l'avons plusieurs fois entrevu au cours de notre enquête, le système cultuel du *genos* des Kérykes n'était pas exclusivement focalisé sur les Mystères d'Éleusis. Les cultes d'Apollon Délien ainsi que, sans doute, ceux d'Asklépios au Pirée en constituaient par exemple une part peut-être tout aussi importante.

Plus largement, il faudrait pouvoir confirmer certaines de nos analyses en s'intéressant à la vie associative d'autres sociétés civiques du monde grec. Deux cités en particulier ont plusieurs fois été évoquées au cours de l'enquête, en raison des analogies qu'elles semblaient parfois présenter avec le « modèle athénien » : Argos et Rhodes.

Dans l'Argos de l'époque classique, les *phatrai* et les *kômai* constituaient les structures essentielles de répartition de la communauté civique. Or, l'épigraphie argienne de l'époque classique semble indiquer que les deux structures jouaient un rôle déterminant concernant la propriété publique de la terre ou l'organisation financière de la cité. Il semblerait en outre qu'une telle place ait partie liée avec l'installation d'une démocratie radicale dans la décennie 460, ce qui invite à se demander s'il existait un modèle démocratique spécifique relatif aux associations et à leur rôle dans l'organisation civique. Notre connaissance des groupes infraciviques de l'Argolide ne repose malheureusement pour l'instant que sur une documentation très lacunaire. Annoncée par C. Kritzas², la

2. Voir pour l'instant C. KRITZAS, « Nouvelles inscriptions d'Argos : les archives des comptes du Trésor sacré (IV^e siècle av. J.-C.) », *CRAI*, 2006, p. 397-434.

publication prochaine des nombreuses plaques de bronze du Trésor sacré de Pallas permettra sans aucun doute d'approfondir l'enquête. Celle-ci devra toutefois s'inscrire dans une réflexion large portant sur les configurations communautaires de l'ensemble de l'Argolide depuis l'époque archaïque.

Comme Athènes, Rhodes était une cité d'une dimension pour le moins inhabituelle au sein du monde hellénistique. Il serait particulièrement intéressant d'y étudier la vie associative, sans se cantonner spécifiquement à l'univers des associations « privées », et en y voyant une porte d'entrée pour analyser de manière plus générale les mutations de la société civique rhodienne entre la haute et la basse époque hellénistique. Selon une perspective qu'a déjà en partie esquissée V. Gabrielsen³, il faudrait examiner comment leur développement s'articule avec les évolutions propres aux structures civiques que sont les *ktoina* et les *damoi*.

À tous égards, les terrains d'enquête ne manquent donc pas pour enrichir dans différents contextes les analyses qui ont été conduites. Notre démarche a néanmoins débouché sur plusieurs propositions au sujet de la *polis*. Pour l'essentiel, celles-ci s'organisent selon deux logiques de démonstration, dont l'apparente contradiction mérite d'être levée. D'une part, l'extension de la sphère du public au sein de l'ensemble des structures associatives est progressivement apparue comme un des aspects essentiels de la cité archaïque et classique ; d'autre part, notre démarche a plusieurs fois mis en avant la « structure feuilletée » de la société athénienne et la complexité des jeux d'échelles qui l'animent.

Sphère publique et échelon civique

L'ensemble de l'étude a mis en lumière la pluralité et l'éclatement des échelles du *koinon* dans la cité classique, réalité à laquelle semblent particulièrement attachées les notions de *dêmosia* et de *dêmotelê*. À plusieurs reprises, nous avons pu observer l'enracinement de la sphère du public dans un ensemble de communautés de citoyens, et ce bien au-delà de ce que pourrait laisser penser la distinction traditionnelle entre associations publiques et associations privées. Composées de citoyens, les associations étaient en effet susceptibles de posséder de la terre publique ou de participer au financement d'activités de niveau civique. Sous cet angle, notre étude revendique une forme de désubstantification de la cité, dans la mesure où elle insiste sur la multiplicité des échelles au sein desquelles s'exprime l'identité collective athénienne. Dès lors, les associations ne sauraient être conçues ni comme des « réponses à la démocratie » ni comme des « cités en miniature » : elles incarnent par elles-mêmes une partie du *koinon* athénien.

3. V. GABRIELSEN, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, 1997, et V. GABRIELSEN, « The Rhodian Associations and Economic Activity », dans Z. H. ARCHIBALD, J. K. DAVIES, V. GABRIELSEN et G. J. OLIVER éd., *Hellenistic Economies*, Londres/New York, 2001, p. 215-244.

Mais un tel constat ne doit pas pour autant nous conduire à adopter une approche holistique, ou « fusionniste », qui ferait de l'échelon civique un acteur tentaculaire se déployant pour ainsi dire naturellement aux différentes échelles de la société athénienne.

Au cours de l'enquête s'est en effet progressivement imposée la nécessité d'une clarification conceptuelle entre deux ordres de réalité qui, bien que complémentaires, ne se recoupent pas exactement : la sphère du *koinon*, ou du « public » au sens large, dont relèvent pleinement les associations de citoyens, et celle du « civique ». Il est évidemment tentant de retrouver dans cette distinction celle, formalisée par Aristote, entre la sphère des *koinôniai* et la *politikê koinônia*. La cité peut certes être décrite comme un État au sens où s'y dégage un espace civique relativement autonome par rapport à l'ensemble des interactions sociales. Cet espace néanmoins ne concentre pas l'essentiel du domaine du *koinon* dans la cité – ou, plus exactement, l'échelon civique ne constitue qu'un échelon parmi d'autres d'expression du *koinon*. Ainsi l'ensemble de la vie religieuse athénienne ne peut être décrite comme autant de pratiques participant sous différentes formes à l'expression de l'identité civique. Ces deux dimensions peuvent néanmoins se recouper et se présenter, dans de multiples circonstances et selon des procédures variées, comme articulées. Aussi, vouloir y reconnaître la distinction moderne entre État et société civile apparaît particulièrement contestable⁴. Il convient dès lors de pouvoir localiser et préciser les formes de circulation ou de transferts entre la sphère du *koinon* et celle des instances civiques, dont nous avons montré par ailleurs à plusieurs reprises qu'elles faisaient l'objet d'évolutions sensibles : la cité de 335 n'est pas la cité du v^e siècle, ni celle de 88.

La cité des réseaux

Ainsi distingué de l'échelon civique, l'espace du *koinon* se présente comme pluridimensionnel, susceptible de se déployer à différentes échelles. Derrière le discours de l'idéologie civique, qui fait de la cité une unité indivisible, parfaitement homogène, la cité apparaît en réalité comme un faisceau d'entités composites, un ensemble de réseaux de multiples dimensions. À cet égard, notre étude défend une conception discontinuiste de la société civique athénienne, qui, parallèlement, insiste sur les écarts qui existent entre les différentes structures communautaires et souhaite mettre en valeur les connexions, les médiations par lesquelles celles-ci sont susceptibles d'être associées. Une telle approche est au cœur de notre analyse de la réforme clisthénienne, tout comme elle structure notre étude des pratiques culturelles associatives.

4. Contra M. H. HANSEN, *Polis et cité-État : un concept antique et son équivalent moderne*, Paris, 2001 (1^{re} éd. 1998), p. 132 et p. 178-179.

Pour mieux représenter l'hypothèse, constituons de toutes pièces une fiction, dont un certain Simôn d'Aphidna, dans l'Athènes de la décennie 330, serait le protagoniste. Membre de la *kômê* Hyporeia, Simôn apparaîtrait dans notre documentation dans les stèles des *hekatostai*. Kômarque, il aurait en effet participé à la vente d'une terre publique. Affilié au dème d'Aphidna, il aurait par ailleurs, comme chaque année, prit part à la *diapsêphisis* par laquelle les nouveaux Aphidniens étaient intégrés à la communauté civique, procédure au cours de laquelle Simôn aurait retrouvé les membres des nombreuses autres *kômai* d'Aphidna. Membre de la Boulè en 332, il y aurait partagé l'expérience de la prytanie avec les démotés de Phalère, Marathon, Rhamnonte, Oinoè et Trikorynthos, tous membres, comme lui, de la tribu Aiantis. Appartenant en outre à la communauté des Géphyréens, il aurait été tiré au sort vers 334 pour accomplir une partie des rites en l'honneur de Déméter Achaïa au sein même de la Tétrapole de Marathon. Dans le cadre de sa phratrie, celle des Tittakidai, il rencontrerait régulièrement des démotés des Semachidai, qui l'emmèneraient parfois assister aux cérémonies cultuelles des Epakreis. Par ailleurs, alors que Simôn empruntait régulièrement des sommes non négligeables auprès du trésor du dème voisin d'Ikarion, avec certains Géphyréens, il aurait prêté un peu d'argent à un démoté d'Oinoè. On peut imaginer, enfin, qu'il aurait été membre des *Eikadeis* avant d'en être exclu suite à une obscure histoire de parjure. Cela expliquerait d'ailleurs que, discrètement, il se rende encore le septième jour de chaque mois au sanctuaire voisin d'Apollon Parnassien.

Simôn d'Aphidna aurait ainsi appartenu à plus de six associations différentes, tout en étant en relation plus ou moins étroite avec quatre communautés auxquelles il n'appartenait pas. C'est pour l'essentiel dans le cadre de ces différentes communautés que Simôn aurait honoré les dieux, prêté ou emprunté de l'argent et accompli une partie de ses devoirs de citoyen. Simôn apparaît ainsi au cœur d'un enchevêtrement de réseaux complexes, de tailles variées, qui dessinent un espace social pluridimensionnel. Mais l'essentiel n'est pas là. Il tient à ce que chacune des associations dont fait partie Simôn est de composition différente ; par ailleurs, chacune d'entre elles est à la fois distincte et articulée, selon des modalités complexes, à toutes les autres. On peut dès lors penser en termes d'intervalle ce qui, d'un même mouvement, sépare et associe chacune des communautés entre elles. D'une certaine façon, si Athènes est une « société de face-à-face », c'est aussi une société « ouverte », au sein de laquelle la multiplicité des groupements ménage, pour chacun des individus, un espace pour de multiples formes de passages d'une affiliation communautaire à l'autre.

Tentons de donner à l'hypothèse, pour conclure, toute sa généralité. S'il faut en dernière instance assigner un lieu à l'« invention du politique » dans la cité classique, c'est précisément dans de tels intervalles que nous serions tentés de le situer – étant admis que le politique doit se comprendre selon une perspective large, à la croisée des institutions et des pratiques sociales. Ceux-ci

dessinent en effet une série de vides entre lesquels le *koinon* se déploie à différents niveaux. Bien davantage que l'assomption d'un principe spécifique de vie communautaire aux dépens des autres, c'est l'ensemble des déplacements et des circulations entre les multiples niveaux du *koinon* qui seraient dès lors essentiels à l'apparition du politique. Car ces intervalles sont autant d'espaces de médiation par lesquels se noue, sous des formes variées et que le plus souvent nous percevons difficilement, le lien social. Mais ils sont aussi des lieux vides, rendant possible une situation d'extériorité à l'égard de chacune des communautés – ou, pour reprendre une expression chère à J. Rancière, ce sont des opérateurs de « désidentification⁵ ». Simôn est hyporéen *et* géphyréen *et* tittakidien *et* aphidnien *et* epakrien *et* aiantien. Le « et », qui coordonne et disjoint, en construisant une identité irréductiblement plurielle, abolit tout principe d'identification communautaire exclusif en même temps qu'il empêche le déploiement d'une conception organiciste de la communauté politique⁶. Si la *polis* est bien la « communauté des communautés », ce n'est pas au sens où elle serait une instance surplombante à l'égard de l'ensemble des associations qui composent la société athénienne ; c'est qu'elle est l'ensemble des intervalles dont le propre est de lier et séparer, de joindre et disjointre une multiplicité de communautés.

5. J. RANCIÈRE, *La mésentente. Politique et philosophie*, Paris, 1995.

6. Voir notamment les perspectives ouvertes par J. RANCIÈRE, *op. cit.*, pour lequel : « Un sujet politique, ce n'est pas un groupe qui "prend conscience" de lui-même, se donne une voix, impose son poids dans la société. C'est un opérateur qui joint et disjoint les régions, les identités et les fonctions, les capacités existant dans la configuration de l'expérience donnée [...] » (p. 65).

Table des matières

| | |
|---|----|
| Avant-propos | 7 |
| Liste des abréviations bibliographiques | 9 |
| Introduction | 13 |
| Positions du problème, problème des positions | 15 |
| ♦ Les <i>Genossenschaften</i> au fondement de la cité archaïque et classique | 16 |
| ♦ Des <i>Genossenschaften</i> aux <i>Vereine</i> | 18 |
| ♦ Fustel de Coulanges et Paul Foucart : le primat du fait culturel | 21 |
| ♦ Deux démarches singulières : William S. Ferguson et Louis Gernet | 22 |
| ♦ Démocratie et structures infraciviques de participation | 24 |
| ♦ L'étude des subdivisions civiques | 25 |
| ♦ Les associations, une réponse à la démocratie ? | 27 |
| ♦ Repenser la cartographie communautaire athénienne | 28 |
| Principe des définitions, définition des principes | 31 |
| ♦ Qu'est-ce qu'une association ? | 31 |
| ♦ La <i>polis</i> : cité-État, cité-société, ou autre chose ? | 34 |
| ♦ Un champ d'étude : Athènes, de Solon à Auguste | 36 |

CHAPITRE I

LES ASSOCIATIONS ATHÉNIENNES
ET LA DÉFINITION DE LA CITOYENNETÉ
DE SOLON À LYCURGUE

| | |
|---|----|
| Appartenance communautaire et identité civique dans l'Athènes archaïque | 44 |
| Les contours du phénomène associatif dans l'Athènes archaïque | 44 |
| ♦ Les sources littéraires | 44 |
| <i>La loi de Solon sur les associations</i> | 44 |
| <i>Qu'est-ce qu'un <i>genos</i> dans l'Athènes archaïque et classique?</i> | 58 |
| ♦ Les sources archéologiques | 61 |
| <i>Les maisons sacrées</i> | 61 |
| <i>Les cultes de sommet</i> | 63 |
| <i>L'Agora, à l'époque archaïque</i> | 66 |
| Les associations et la construction de la citoyenneté au VI^e siècle | 68 |
| ♦ Comment interpréter la citoyenneté de l'âge archaïque? | 68 |
| <i>L'inspiration institutionnaliste</i> | 68 |
| <i>Athènes, une société d'ordres</i> | 69 |
| <i>La parenté, un obstacle à l'avènement du politique?</i> | 71 |
| ♦ La loi de Solon sur la citoyenneté et les associations | 72 |
| <i>La loi de Solon sur la citoyenneté</i> | 72 |
| <i>Les Géphyréens</i> | 76 |
| <i>Les Lycomides</i> | 78 |
| ♦ Les associations au cœur des conflits politiques | 81 |
| <i>Le diapsêphismos de 510</i> | 81 |
| <i>L'expulsion des 700 <i>epistia</i></i> | 83 |

| | |
|--|-----|
| Les associations athéniennes et la réforme clisthénienne | 84 |
| <i>Kômai</i> , dèmes, trittyes : | |
| une nouvelle architecture civique | 87 |
| ♦ Clisthène, le <i>dêmos</i> et les associations : qui est à l'origine de la réforme ? | 87 |
| ♦ Structures de peuplement et découpage administratif dans la cité classique | 90 |
| <i>Le nom des communautés</i> | 93 |
| <i>La constitution des lêxiarchika</i> | 95 |
| ♦ Des dèmes aux trittyes | 96 |
| ♦ Une exception clisthénienne ? | 100 |
| Phratries, dèmes, <i>genê</i> et orgéons : | |
| les articulations de la citoyenneté | 102 |
| ♦ Un « affrèment » clisthénien ? | 102 |
| <i>Un extrait de la Politique d'Aristote</i> | 103 |
| <i>Le fragment de Philochore</i> | 104 |
| <i>Le chapitre 21 de l'Athenaiôn Politeia</i> | 106 |
| ♦ <i>Genê</i> et orgéons dans les procédures de reconnaissance de la citoyenneté à l'époque classique | 107 |
| ♦ Démotionides et Décéliens | 110 |
| <i>Une procédure d'appel</i> | 112 |
| <i>Prêtres et phratriarque</i> | 114 |
| <i>L'oikos des Décéliens</i> | 115 |
| Une hypothèse : la réforme clisthénienne et l'avènement du politique dans l'Athènes classique | 117 |
| De Périclès à Lycurgue : | |
| naissance d'un contrôle civique sur les associations | 122 |
| La loi de Périclès sur la citoyenneté et les associations | 122 |
| ♦ <i>Métroxenia</i> et <i>notheia</i> | 123 |
| ♦ Un contrôle civique sur les phratries ? | 124 |

| | |
|---|-----|
| Les associations face à la cité : naissance d'un modèle organiciste ? | 128 |
| ♦ <i>L'epheis</i> à l'encontre du <i>dème</i> : une innovation du IV ^e siècle ? | 129 |
| ♦ Le second vote dans les procédures de naturalisation | 131 |
| ♦ La loi de Lycurgue sur les phratries | 132 |
| ♦ La cité et les associations : une reconstruction intellectuelle | 134 |
| ♦ Le lieu du souverain | 136 |
| Conclusion | 139 |

CHAPITRE 2

LA CONSTRUCTION DU FAIT ASSOCIATIF EN DROIT ATHÉNIEN

| | |
|---|-----|
| Les associations et le système procédural athénien | 146 |
| Les <i>dikai koinônikai</i> et les <i>dikai eranikai</i> : des procédures réservées aux associations ? | 146 |
| Les formes du témoignage associatif | 149 |
| La responsabilité collective des associations | 152 |
| ♦ En position d'accusées <i>Le tribunal de l'archonte-roi</i> | 152 |
| <i>La reddition de comptes</i> | 153 |
| ♦ En position d'accusatrices | 154 |
| Une fiction imparfaite ? | 157 |

| | |
|---|-----|
| Entre appropriation privée et propriété collective : les associations et la propriété foncière | 163 |
| Ampleur de la propriété associative dans l'Athènes classique | 163 |
| ♦ Les bornes | 163 |
| ♦ Les baux | 164 |
| ♦ Les décrets associatifs | 166 |
| ♦ Les stèles des <i>hekatostai</i> | 167 |
| <i>La nature de la transaction : une vente ou une location ?</i> | 169 |
| <i>Un équivalent byzantin ?</i> | 173 |
| <i>Une hypothèse alternative</i> | 174 |
| Le <i>dêmosion</i>, les associations et la cité | 179 |
| ♦ La propriété publique de la terre dans l'Attique classique | 181 |
| ♦ L'institution juridique du <i>dêmosion</i> | 183 |
| Les écoles philosophiques sont-elles des associations ? | 186 |
| L'Académie | 188 |
| ♦ Le « petit jardin » de l'Académie | 188 |
| ♦ La succession de Platon | 190 |
| ♦ Une fondation culturelle ? | 192 |
| Le Lycée | 194 |
| ♦ Le testament d'Aristote et les débuts du Lycée | 195 |
| ♦ Le testament de Théophraste | 196 |
| ♦ L'organisation de l'école | 198 |
| Le jardin d'Épicure | 200 |
| Transmission scholastique et succession patrimoniale | 203 |
| Conclusion | 204 |

CHAPITRE 3

LES SYSTÈMES CULTUELS ASSOCIATIFS
ET LES ÉCHELLES D'EXPRESSION
DE LA VIE RELIGIEUSE ATHÉNIENNE

| | |
|---|-----|
| Les pratiques culturelles associatives : tous les chemins mènent-ils à la cité ? | 209 |
| De l'usage partagé d'un sanctuaire à la constitution d'associations régionales | 209 |
| ♦ Les sanctuaires, lieux de médiation symbolique | 209 |
| ♦ Les « associations régionales » de l'Athènes classique | 211 |
| <i>Les Tétrakômoi</i> | 211 |
| <i>La ligue d'Athéna Pallènis</i> | 213 |
| <i>Les Epakreis</i> | 215 |
| <i>Les Eupyridai</i> | 218 |
| <i>Kydantidai et Ionidai</i> | 218 |
| <i>Une trikomie autour d'Erchia?</i> | 218 |
| <i>Une association régionale autour de Thorikos?</i> | 219 |
| <i>À Paiania</i> | 221 |
| <i>Les Tauropolia d'Halai Araphenidès</i> | 221 |
| Le système cultuel du <i>genos</i> des Salamiens | 224 |
| ♦ Salamine, la cité et le <i>genos</i> : limite des hypothèses généalogiques | 224 |
| ♦ Les réseaux culturels salamiens | 227 |
| <i>À Phalère</i> | 227 |
| <i>Au Pirée</i> | 228 |
| <i>Dans l'asty</i> | 229 |
| <i>Autour d'Alopekè?</i> | 233 |
| <i>Au Cap Zôster</i> | 234 |
| <i>À Sounion</i> | 235 |

| | |
|--|-----|
| Le système cultuel de la Tétrapole de Marathon | 239 |
| ♦ Comment lire le calendrier cultuel de la Tétrapole ? | 239 |
| ♦ Sanctuaires locaux, régionaux et civiques : | |
| les horizons culturels tétrapolitains | 243 |
| <i>L'Eleusinion</i> | 243 |
| <i>Le sanctuaire d'Athéna Hellotis</i> | 244 |
| <i>Le Dionysion</i> | 244 |
| <i>Le sanctuaire d'Apollon Délien</i> | 245 |
| <i>Le Pythion d'Oinoè</i> | 246 |
| <i>L'Herakleion de Marathon</i> | 247 |
| ♦ « Jeux d'échelles » dans la cité classique | 249 |
| Asklépios et Bendis à Athènes : qu'est-ce qu'un culte civique ? | 252 |
| Asklépios à Athènes : cultes associatifs, culte public et culte civique | 252 |
| ♦ Télémachos et la fondation de l'Asklépeion de l' <i>asty</i> | 252 |
| ♦ Asklépios et les <i>gené</i> éleusiniens | 255 |
| ♦ Les orgéons d'Aminos, Asklépios et Dexiôn | 257 |
| ♦ Les <i>gené</i> éleusiniens et la tribu Hippothontis | 259 |
| Bendis à Athènes : d'un culte civique à un culte associatif ? | 261 |
| ♦ Un culte civique précoce ? | 261 |
| ♦ Orgéons thraces et orgéons citoyens | 262 |
| ♦ Mutation documentaire et évolution historique : une impasse ? | 267 |
| ♦ Les réseaux culturels bendidéens | 270 |
| Conclusion | 274 |

CHAPITRE 4

LES ASSOCIATIONS DE L'ATHÈNES CLASSIQUE,
ENTRE CRÉDIT PRIVÉ ET FINANCES PUBLIQUES

| | |
|---|-----|
| Crédit communautaire et structures financières associatives dans l'Athènes classique | 281 |
| Les associations et le crédit entre particuliers | 281 |
| ♦ Les <i>horoi</i> et le crédit hypothécaire | 281 |
| ♦ La stèle des polètes | 283 |
| ♦ Les décrets de dèmes | 284 |
| ♦ Phratries, thiasés, orgéons : un modèle d'entraide communautaire | 286 |
| ♦ <i>L'eranos</i> prêt et <i>l'eranos</i> association | 288 |
| Les structures financières des dèmes de l'Athènes classique | 292 |
| ♦ Les comptes d'Ikarion | 292 |
| ♦ Le décret de Plotheia | 293 |
| ♦ Les comptes du sanctuaire de Némésis à Rhamnonte | 294 |
| Trésors civiques et caisses communautaires : les « finances publiques » athéniennes aux époques archaïque et classique | 299 |
| Les naucraries de l'Attique archaïque | 299 |
| Le Trésor des Autres Dieux | 305 |
| Un trésor d'Apollon à Brauron ? | 309 |
| Les associations et l'économie culturelle athénienne de l'époque classique | 311 |
| ♦ La participation des associations aux fêtes civiques | 314 |
| <i>Les Scambonidai</i> | 314 |
| <i>Plotheia</i> | 314 |
| <i>Erchia</i> | 315 |

| | |
|---|-----|
| <i>Thorikos</i> | 316 |
| <i>Le genos des Salaminiens</i> | 316 |
| <i>Le dème d'Éleusis</i> | 317 |
| ♦ À propos du financement de quelques fêtes athéniennes | 319 |
| <i>Les Panathénées</i> | 319 |
| <i>Les Diasies</i> | 322 |
| <i>Les Synoikia</i> | 323 |
| <i>Les Apatouria</i> | 324 |
| Conclusion | 325 |

CHAPITRE 5

LE PHÉNOMÈNE ASSOCIATIF
ET LES TRANSFORMATIONS DE LA SOCIÉTÉ
CIVIQUE ATHÉNIENNE ENTRE HAUTE ET BASSE
ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE

| | |
|---|-----|
| Dèmes et phratries entre haute et basse époque hellénistique : les raisons d'un déclin | 331 |
| Les sources : un déclin documentaire | 331 |
| ♦ La documentation « interne » | 331 |
| ♦ La documentation « externe » | 333 |
| Une mutation territoriale : centralisation ou régionalisation ? | 334 |
| Dèmes et phratries dans la <i>politeia</i> athénienne de l'époque hellénistique | 337 |
| ♦ <i>Leisphora</i> et le <i>metoikion</i> | 338 |
| ♦ Dèmes et phratries dans les décrets d'octroi de la citoyenneté | 339 |
| ♦ Les dèmes et la participation civique aux III ^e et II ^e siècles | 341 |

| | |
|--|-----|
| Orgéons, thiasés, <i>eranoi</i>, synodes : une mutation au début du II^e siècle ? | 344 |
| Les sources | 344 |
| Les évolutions du vocabulaire associatif | 346 |
| Les membres des associations : citoyens et métèques | 348 |
| Un changement d'échelle au II ^e siècle ? | 352 |
| Les nouveaux contours de la sociabilité associative | 354 |
| Stratégies de distinction et mise en scène de la mémoire sociale | 358 |
| Les <i>genê</i> athéniens de la basse époque hellénistique : naissance d'une aristocratie | 365 |
| Le renouveau d'activité des <i>genê</i> aux II ^e et I ^{er} siècles | 367 |
| ♦ Les Bacchiadai | 367 |
| ♦ Les Theoinidai | 368 |
| ♦ Les Erysichthonidai | 368 |
| ♦ Les Philleidai | 369 |
| ♦ Les Amynandridai | 370 |
| ♦ Les Euenoridai | 370 |
| ♦ Les Pyrrhakidai | 371 |
| ♦ Les Géphyréens | 372 |
| ♦ Les Lycomides | 373 |
| ♦ Les Euneidai | 375 |
| ♦ Les Bouzygai | 375 |
| Naissance d'une littérature <i>περὶ γενῶν</i> et reconstruction des traditions communautaires | 375 |
| Multiaffiliation, adoption, mariage : les transformations du mode d'affiliation à un <i>genos</i> | 378 |

| | |
|---|-----|
| La dévolution des sacerdoces civiques entre <i>oikos</i> et <i>genos</i> | 383 |
| ♦ Les Étéoboutades et les prêtrises de Poséidon Erechthée et Athéna Polias | 385 |
| ♦ Les hiérophantes des Eumolpides | 387 |
| ♦ Les dadouques des Kérykes | 389 |
| Les <i>genê</i> dans l'histoire de l'élite athénienne à l'époque hellénistique | 390 |
| <i>Genê</i> et <i>eugeneia</i> : un nouveau paradigme | 393 |
| ♦ La prêtresse Philtera | 393 |
| ♦ Le dadouque Thémistocle et la mémoire des Kérykes | 395 |
| ♦ Un contre-exemple : la mémoire de Lycurgue dans l'Athènes de la fin du IV ^e siècle | 397 |
| Un ordre des gennètes aux premiers temps de l'Athènes romaine ? | 398 |
| Conclusion | 403 |
| Conclusion générale | 405 |
| Sphère publique et échelon civique | 408 |
| La cité des réseaux | 409 |
| Annexes | 413 |
| ♦ Liste d'abréviations | 413 |
| Annexe 1. La réorganisation de l'Attique et la réforme clisthénienne | 414 |
| Annexe 2. Les « associations régionales de l'Attique classique » | 416 |
| Annexe 3. Le <i>genos</i> des Salamiens | 417 |
| ♦ Annexe 3.1. Règlement relatif au partage des sacerdoces et des biens de la communauté entre les deux branches du <i>genos</i> des Salamiens (363/362) | 417 |

| | |
|--|-----|
| ♦ Annexe 3.2. Règlement entre les deux branches du <i>genos</i> (265/264 ou 251/250) | 423 |
| ♦ Annexe 3.3. Le « système cultuel » du <i>genos</i> des Salamiens | 425 |
| Annexe 4. Les Démotionides et l'<i>oikos</i> des Décéliens (396/350) | 427 |
| Annexe 5. Le <i>koinon</i> des Eikadeis et la terre | 433 |
| ♦ Annexe 5.1. Décret honorifique (324/323) | 433 |
| ♦ Annexe 5.2. Borne d'un terrain commun (IV ^e siècle) | 434 |
| Annexe 6. La Tétrapole de Marathon | 435 |
| ♦ Annexe 6.1. Le calendrier cultuel de la Tétrapole de Marathon (375-350), face A | 435 |
| ♦ Annexe 6.2. Problèmes de topographie tétrapolitaine | 438 |
| ♦ Annexe 6.3. Les sanctuaires de l'espace tétrapolitain | 440 |
| Bibliographie | 443 |
| Sources et abréviations | 443 |
| ♦ Fragments | 443 |
| ♦ Recueils d'inscriptions | 444 |
| Références méthodologiques et conceptuelles | 445 |
| Bibliographie générale | 448 |
| Index des sources littéraires | 497 |
| Index épigraphique | 505 |